Image not found or type unknown

Quel licenciement appliquer ??

Par **quinou1964**, le **20/06/2013** à **17:03**

Bonjour,
J'ai un laboratoire photo, suite à un controle de stock j'ai remarquée qu'il y avait de gros écart de papier , donc controle approximatif de tirage ....A ma grande surprise mon employée a tiré en l'espace de 4 jrs l'équivalent de 800 euros pour son expo personnelle , elle m'explique qu'elle a oubliée de les noter ainsi que les payer mais qu'il n'y a aucun soucis elle compte nous les payer ..(nous avions convenus à l'embauche que les tirages personnels sont encaissés par mon associé pour éviter justement les doutes)
Par précaution j'ai pu remonter deux mois sur la tireuse et d'autres tirages à son nom y figure avec des volumes importants !!! avant de lui parler des autres tirages je décide de vérifier notre système vidéo et là je découvre une employée qui me dénigre devant mes clients , critique ouvertement mon travail , ferme 10 à 15 mn avant lheure ,recois son concubin sur les lieux du travail pendant plus de 5 h , ... enfin bien d'autres choses enregistrés .... Ma question est simple vu le contexte , quel licenciement convient à cette situation , car je compte avoir une discution avec elle samedi et je préfère prendre toutes les précautions pour ne pas la louper mais dans les règles de la loi .
Merci par avance pour vos réponces

ps:pour le système vidéo il n'y a pas de soucis il est noté à l'entrée du magasin et sur notre caisse , mon employée en a eu connaissance à notre entretien d'embauche .

Par **P.M.**, le **20/06/2013** à **19:09**

Bonjour,
Il faudrait aussi savoir si le système vidéo a été déclaré à la CNIL...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés